Publication - 25/01/2022

MESSAGE DU NOUVEL AN DE LA FEDIL ET DE SA PRÉSIDENTE

FEDIL's New Year's Message 2022

Message de la Présidente Michèle Detaille à l'occasion du Nouvel An

Monsieur le Premier Ministre,

Chers membres de la FEDIL,

Mesdames, Messieurs,

C'est la deuxième fois d'affilée que nous n'organisons pas notre réception du Nouvel An. Nous avons annulé cet évènement, qui nous est si cher et que vous aimez tant, par précaution. C'est le même principe de précaution que celui que nous appliquons dans nos entreprises pour lutter contre le Covid. Rassurez-vous, ce n'est que partie remise. Nos équipes travaillent déjà d'arrache-pied pour organiser à la belle saison un grand rendez-vous économique qui fera date dans les annales et où nous pourrons rassembler nos invités sans courir de risque de contamination, comme c'est le cas en ce moment.

La réception du Nouvel An est traditionnellement l'occasion d'accueillir notre Premier ministre pour qu'il adresse un message politique à notre communauté d'entreprises. Et je le remercie d'avoir accepté notre invitation à enregistrer son message.

Mesdames, Messieurs,

2021 a été marquée par une nouvelle vague de restrictions. Ces restrictions ont handicapé notre économie, elles ont nécessité la poursuite ou l'adaptation des programmes gouvernementaux de soutien aux entreprises et aux salariés.

Mais 2021, c'est aussi l'année du déploiement massif des vaccins. Ces vaccins qui ont permis à une grande majorité de nos concitoyens de réduire le danger de leur exposition au virus. Il s'agit maintenant de **construire sur la vaccination pour avancer sur le long chemin de la sortie de la crise** sanitaire.

Je pense que le gouvernement a bien géré cette situation difficile. Il a eu le souci de trouver le bon équilibre entre la maîtrise de la situation sanitaire, d'une part, et la préservation des libertés, d'autre part. Nous apprécions aussi

qu'en règle générale, les décisions politiques qui concernent les entreprises aient pu être préparées dans le dialogue avec les fédérations et les chambres professionnelles, même si, vous le savez, les résultats finaux ne correspondaient pas toujours à 100% à nos attentes et à celles de nos membres.

D'un point de vue économique, **2021 portait clairement les signes de la reprise**. Reprise car les mesures anti-Covid n'étaient plus aussi restrictives qu'en 2020, reprise car les consommateurs ont recommencé à dépenser et reprise car les politiques gouvernementales ont stimulé l'investissement.

Malheureusement, cette demande a rencontré une offre souvent déficiente à cause d'une production fragilisée par plusieurs phénomènes :

- Les interruptions dans les chaînes d'approvisionnement,
- la flambée des prix des matières premières et de l'énergie,
- la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et des taux d'absentéisme hors du commun.

Le **retour en force de l'inflation** est donc là !

Les prévisions d'un nombre croissant d'experts et d'analystes disent qu'elle ne disparaîtra probablement pas de sitôt. C'est aussi notre conviction à nous, dont les entreprises subissent au quotidien des coûts élevés depuis plusieurs mois.

Le gouvernement devra faire de l'inflation une donne de ses politiques économiques et sociales pour préserver la compétitivité de nos entreprises. Nous comprenons bien que les principales raisons des récentes tendances inflationnistes et des conséquences sociales qui en résultent, échappent en grande partie au contrôle politique. Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre d'actions préventives ou correctrices peuvent être prises ou préparées par nos gouvernements. Il s'agit principalement de veiller au déroulement sans entrave des échanges avec nos partenaires commerciaux, surtout au sein du marché unique européen.

Vous voulez des exemples ?

Les récentes critiques de la Commission européenne relative à la transposition restrictive par le Grand-Duché de la directive 'détachement' dans son application décrit de manière frappante une attitude malsaine fragilisant le marché européen.

Il en est de même des initiatives qui visent à introduire un devoir de diligence national dans les chaînes d'approvisionnement. Pour un sujet aussi complexe et aussi déterminant pour l'intégrité du marché intérieur, il faut privilégier la voie européenne. Un cavalier seul luxembourgeois serait d'autant plus déplorable que les services de la Commission européenne travaillent intensément sur une proposition de législation commune.

Un autre exemple : la politique énergétique.

Nous le savons, les positions et les actions du Grand-Duché ne sont pas déterminantes pour assurer un **approvisionnement sûr et compétitif de l'énergie** en Europe. Nous pensons néanmoins que, compte tenu de l'enjeu social et des besoins de son industrie, notre pays a intérêt à contribuer constructivement à cet effort. Car il ne suffit pas de fixer des objectifs de plus en plus ambitieux en édictant un accroissement de restrictions, il faut

également faciliter la recherche et la mise en place de solutions viables qui permettent de concilier les aspirations économiques, écologiques et sociales.

Voyons un peu la politique climatique. L'année passée, le gouvernement a adopté les trajectoires climatiques sectorielles jusqu'en 2030. Il nous reste donc huit ans pour réduire les émissions industrielles de moitié. La FEDIL a répété plusieurs fois qu'elle partage les objectifs climatiques en général et les objectifs sectoriels en particulier. Mais nous avons également souligné que **le succès de la politique climatique dépendra du cadre créé** pour éviter des écarts trop importants entre les ambitions et leur faisabilité. Plus ces écarts se creusent, plus des conséquences économiques et sociales non souhaitables apparaîtront. La flambée actuelle des prix de l'énergie et du CO_2 donne un avant-goût de ce qui peut nous attendre lorsque l'innovation, l'investissement et les ambitions gouvernementales ne suivront plus le même rythme.

Je m'en voudrais de passer sous silence le problème de la **disponibilité de la main-d'œuvre**. Nos entreprises nous rapportent régulièrement que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée constitue un facteur limitatif de leur activité. Nous savons tous que la question de la qualification ne peut pas être réduite au seul système éducatif. La formation continue joue un rôle de plus en plus important dans un monde professionnel en constante mutation. Je souhaite profiter de cette occasion pour encourager tous nos membres à anticiper ces mutations. Chers collègues, nous devons déployer les efforts de formation continue nécessaires pour nos collaborateurs. Nous pouvons le faire en interne ou dans des centres de formation spécialisés au Luxembourg ou dans la Grande Région.

Si l'on veut maintenir la capacité d'attrait du pays pour le personnel qualifié, des incitants fiscaux spécifiques sont indispensables. Des procédures d'autorisation raccourcies pour les travailleurs non-communautaires aideraient aussi à combler les déficits locaux.

La législature a commencé avec une réduction généralisée du temps de travail politiquement décidée sous forme de congés supplémentaires et d'un jour férié additionnel. Ensuite, la pandémie a fait exploser les taux d'absentéisme sous forme de maladies, d'isolement, de quarantaines ou de congés pour raison familiale. Quelques entreprises nous rapportent que la récente introduction du 3G sur le lieu de travail constitue également une source d'absentéisme. Nous ne mettons pas en cause le bien-fondé des mesures sanitaires qui peuvent perturber temporairement nos organisations, mais nous demandons le soutien et la solidarité des décideurs politiques et des instances publiques. Nous avons aussi besoin de plus de moyens de correction pour rééquilibrer la situation.

La pandémie a boosté la **digitalisation de nos entreprises**. Pendant la période du lockdown et du télétravail forcé, certaines administrations étaient inaccessibles, quelques procédures administratives ont même été interrompues. Cette situation a révélé un retard à combler en matière de e-government. L'échéance électorale de 2023 sera un bon moment pour faire un état des lieux sur les progrès de la digitalisation réalisés dans les services de l'état. Il faudra se poser la question du degré d'implémentation et d'utilisation des nouvelles solutions par les citoyens et les entreprises. Nous encourageons le gouvernement à poursuivre sur la lancée. Nous l'encourageons à utiliser l'année et demie qui lui reste avant les élections pour se rapprocher le plus possible des objectifs ambitieux affichés dans le programme gouvernemental de 2018.

La pandémie a aussi favorisé de nouvelles formes de travail. A ce sujet, nous approuvons l'attitude politique et la position des partenaires sociaux qui affirme qu'on ne peut pas imposer ou favoriser un modèle spécifique. L'organisation du travail doit être décidée au sein de l'entreprise en fonction des besoins et des contraintes des uns et des autres et bien sûr, en prenant en compte l'importance des améliorations de performance et de productivité que les entreprises et les administrations visent ou devraient viser en permanence.

Mesdames, Messieurs,

En 2022, les partis politiques entameront la rédaction de leurs programmes électoraux en vue de l'échéance 2023. Partant du constat que l'action politique impactant les entreprises est trop souvent motivée par une méfiance non justifiée à leur égard, la FEDIL veut placer son dialogue avec les partis sous le signe du rétablissement de la confiance. Nous y reviendrons dans le courant de l'année.

Il me reste de vous souhaiter une bonne année : qu'elle vous garde vous, vos familles et vos entreprises en bonne santé.

Michèle DETAILLE

Présidente de la FEDIL